



SE-UNSA REIMS
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
ac-reims@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/reims/>



SE-UNSA REIMS - Flash du 15 avril 2011

Merci d'afficher le flash en salle des profs (utilisez le format .pdf joint) ou transférez-le

Sommaire

- 1/ Le SE-UNSA a écrit au Ministère sur la mise en œuvre du dispositif ECLAIR**
- 2/ Enseignants d'EPS : le moral dans les baskets**
- 3/ Une nouvelle force syndicale pour la voie professionnelle**
- 4/ La laïcité : principe essentiel de la République !**
- 5/ La Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle modifie les concours internes**

1/ Le SE-UNSA a écrit au Ministère sur la mise en œuvre du dispositif ECLAIR

Le SE-Unsa a adressé un courrier le 28 mars à la DGRH sur la mise en œuvre du dispositif ECLAIR, notamment sur le volet ressources humaines "RH", mais aussi sur les conditions d'intégration des RAR dans le dispositif ECLAIR avec les conséquences pour les personnels y exerçant aujourd'hui.

Les réponses de la DGRH ne nous satisfont pas sur de nombreux points. Soit elles sont inexistantes, soit elles sont imprécises, soit elles traduisent une vision de la GRH en désaccord avec notre propre approche. Quelques points cependant méritent notre attention et pourront constituer des points d'appui dans le « dialogue » avec les autorités académiques dans le cadre des CAPA ou des FPMA.

Le profilage des postes

Le SE-Unsa a réaffirmé dans son courrier, son refus d'un profilage généralisé des postes dans les établissements, ainsi que son exigence d'une transparence dans le mouvement pour les recrutements.

Pour la DGRH, l'ensemble des postes ont vocation au fur et à mesure qu'ils sont vacants à devenir des postes à profil

Points positifs :

- Seuls les postes vacants seront transformés et qu'il n'est pas question d' « expulser » les titulaires qui ne feraient pas l' « affaire »
- Les postes à profil doivent être publiés « lors du lancement de la phase intra-académique ».
- L'entretien avec le chef d'établissement donne lieu à un avis motivé. .
- Ces recrutements seront « présentés » en CAPA ou en FPMA

Attention cependant : Il n'est pas précisé, malgré notre demande, que cet avis sera écrit et porté à la connaissance de l'intéressé et de la CAPA/FPMA. Les élus en CAPA devront donc exercer toute leur vigilance lors des réunions et demander la communication des avis motivés, de façon à ce que les affectations se fassent dans la plus grande transparence possible.

La reconnaissance de l'implication des personnels (primes, indemnités, valorisation dans la gestion de la carrière)

- Le régime indemnitaire existant sera « conforté » : pas de remise en cause de l'indemnité ZEP

Attention : La DGRH introduit des principes nouveaux dangereux, car empreints de subjectivité

- pour le mouvement après 5 ans d'exercice : "les enseignants qui ont su démontrer de réelles capacités d'investissement " ... "pourront bénéficier d'une affectation répondant à leurs aspirations " La compétition va être ouverte dans ces établissements, la responsabilité du chef d'établissement est encore accrue. Sous quelle forme cela sera t il traduit dans le mouvement? Une bonification, une priorité ?
- pour la mobilité de carrière : une "aide d'un conseiller mobilité pour construire un projet professionnel" et "d'une formation pour le mener à bien". Quel type de formation? dans quel cadre? et quid de la formation des autres?
- une valorisation pour « l'avancement d'échelon ou la promotion de grade » : on voit bien comment ce principe peut être mis en œuvre dans le cadre de la NGP pour la promotion de grade. Mais la DGRH va plus loin et annonce déjà une évolution sur l'avancement d'échelon qui dépend actuellement de la note pédagogique et de la note administrative et de l'ancienneté.

Si on n'avait encore pas compris, la DGRH considère les établissements ECLAIR comme un laboratoire expérimental de GRH. Cette nouvelle annonce est loin d'être anodine et traduit la volonté politique du ministre de faire bouger de façon

significative les règles d'avancement que nous connaissons. (cf. la consultation actuelle sur l'évaluation, la notation et la prise en compte dans la carrière).

En résumé, tous les enseignants des établissements ECLAIR ne seront pas traités de la même façon. Dans le courrier envoyé le 28 mars, nous écrivions que le SE-Unsa souhaite ...que "la gestion des personnels affectés dans ces établissements ECLAIR ne soient pas source de tension et de contestation, afin de ne pas déstabiliser les équipes. Cela promet!

La circulaire de rentrée 2011 annonce une circulaire ECLAIR dont la parution serait imminente. Si cette circulaire, comme on peut le penser reprend ces annonces, on peut s'attendre à de nouvelles contestations légitimes.

Les questions restées sans réponses

Nous avons interrogé la DGRH sur l'avenir des enseignants-référents des RAR, des coordonnateurs de réseau et des maîtres surnuméraires dans les écoles de RAR. Sur ces points précis, nous n'avons eu aucune réponse.

Le DGESCO, dans une entrevue récente, a évoqué la transformation possible des enseignants-référents en préfets des études.

2/ Enseignants d'EPS : le moral dans les baskets

Les enseignants d'EPS n'ont pas le moral et le malaise semble prendre racine depuis quelques années.

En effet, une enquête de 2009 diligentée par le Ministère de l'Education nationale, en partenariat avec la MGEN, montre que même si les professeurs d'EPS sont globalement satisfaits de leur métier et apprécient leur discipline, seuls 51% des enseignants jugent leur moral bon. Plus inquiétant encore, 68% sont pessimistes quant à l'avenir de l'EPS et 83% quant à celui du système éducatif dans son ensemble et cela même chez les enseignants en début de la carrière. Les derniers chiffres des candidats au Capes sont là pour le prouver.

Or, depuis deux ans, le Ministère n'a fait qu'aggraver ce sentiment.

Les conditions de travail et le climat dans les établissements se sont encore détériorés alors que déjà 52% des enseignants d'EPS jugeaient l'exercice de leur métier de plus en plus difficile. Service partagé, classes surchargées, incivilités, violences... 66% des enseignants d'EPS ont le sentiment d'être soumis de plus en plus à des facteurs de stress.

Le SE-Unsa tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme ! il est grand temps que le Ministère prenne en compte l'existence des risques psychologiques et fasse de la santé au travail l'un des objectifs majeurs. D'autant que 8% des enseignants souffrant de problème de santé liés à leur métier ont spontanément évoqué le stress et la dépression.

Le SE-Unsa agira, en CHS-CT, pour la prise en compte effective de l'impact des conditions de travail sur la santé physique et psychologique des enseignants d'EPS.

3/ Une nouvelle force syndicale pour la voie professionnelle

Le SE-Unsa et Action et Démocratie scellent une alliance et s'engagent, ensemble, pour défendre et promouvoir la voie professionnelle dans le service public.

Après consultation de leurs instances et de leurs adhérents, le SE-Unsa et Action et Démocratie (A et D) ont signé le 31 mars 2011 un protocole d'accord qui engage les deux organisations sur la voie d'un partenariat. Dès octobre 2011, des listes communes à la CAP nationale et aux CAP académiques des PLP et des CPE seront déposées. Dans le même temps, la coopération entre les deux organisations sera renforcée. Cette démarche pourrait aboutir, à l'issue d'une période de trois ans, à un rapprochement structurel. Ce processus se fera dans la transparence et le respect de l'identité de chacun. Il ne s'agira, en aucun cas, d'une fusion à marche forcée, mais d'un cheminement librement partagé.

Le SE-Unsa et A et D partagent à la fois des valeurs, des principes et le même souci de l'avenir de la voie professionnelle publique et de ses personnels. Ils considèrent que les lycées professionnels, les Segpa et les Eréa constituent des structures indispensables à la réussite des élèves et qu'il faut les défendre et les promouvoir.

Au moment où le paysage syndical est en pleine recomposition, cette alliance marque la volonté commune de rassembler les enseignants et personnels d'éducation de la voie professionnelle. Les deux organisations placent au cœur de leur action syndicale la proximité avec les collègues.

C'est autour d'un projet commun et de valeurs partagées que le SE-Unsa et A et D construisent ensemble une force syndicale incontournable dans la voie professionnelle.

4/ La laïcité : principe essentiel de la République !



Le SE-Unsa a contribué à cette prise de position de l'ESPER* pour que cessent les jeux troubles avec la laïcité. Ce texte est un engagement et un avertissement. Il rappelle que nous nous tenons prêts à nous mobiliser pour faire respecter la loi de 1905 et que nous continuerons à promouvoir ensemble l'Ecole publique laïque.

- Voir communiqué <http://www.se-uns.org/spip.php?article3202>

5/ La Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle modifie les concours internes

C'est officiel depuis le 31 mars : la Raep (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) sera mise en place dès la prochaine session pour les concours internes.

Exit donc l'ancien dispositif, l'actuelle épreuve d'admissibilité écrite sera remplacée par un dossier Raep qui comporte deux parties :

- une première partie où le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire ;
- une seconde décrivant "une expérience la plus significative dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire". Cette analyse devra mettre en évidence les actions conduites, les objectifs, les résultats, les contraintes et plus largement les problématiques rencontrées dans le cadre de la situation décrite.

Les critères d'appréciation du jury seraient pour le moment les suivants :

* Concours internes enseignants

La pertinence du choix de la situation décrite ;

La maîtrise des enjeux scientifiques (ou techniques/ professionnels), didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;

La structuration du propos ;

La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;

La justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;

La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

* Concours internes CPE

La pertinence du choix de la situation décrite ;

La structuration du propos ;

La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;

La justification argumentée des choix et des modalités d'action ;

L'aptitude du candidat à se situer dans un environnement professionnel dans le contexte d'un établissement d'enseignement du second degré ;

La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Ce dossier sera consulté et noté par un jury, qui convoquera ou non le candidat à l'épreuve orale d'admission.

Durant cette seconde étape, le candidat devra s'exprimer sur un thème imposé puis le jury reviendra sur le dossier présenté (10 minutes y seront consacrées).

Le SE-Unsa se réjouit de voir que la DGRH souhaite faire avancer ce dossier rapidement. Nous nous rencontrerons à nouveau avant la fin de l'année scolaire pour faire un état des lieux des personnels éligibles et des modes de sélection appliqués



enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

<http://www.se-unsa.org>

Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article109>

Pour vous désinscrire de la lettre électronique, envoyez un mail en retour